



Montreuil, le 07 novembre 2018

Mme SIBERT Céline
Directrice de la Sûreté
114 rue de Maubeuge
75010 PARIS

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

Le 2 octobre 2018, notre organisation syndicale déposait une demande de concertation immédiate auprès de vos services, en application du protocole d'accord sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits à la SNCF (RH 0826) et concernant la situation au CVSI.

Une délégation a été reçue dans ce cadre le 05 octobre 2018. A l'issue de cette réunion de conciliation, un projet de RCC nous a été transmis et vous a été retourné signé, à deux reprises, par notre organisation syndicale. Pourtant, nous constatons qu'à cette date, le relevé de conclusions concertée n'est toujours pas diffusé aux cheminots du CVSI puisque celui-ci n'a, pour l'heure, pas encore été signé par vos représentants.

L'ensemble des points conflictuels abordés lors de la rencontre du 05 octobre dernier n'a fait l'objet d'aucune proposition concrète et satisfaisante pouvant répondre aux revendications légitimes des cheminots du CVSI.

C'est pourquoi, et conformément aux dispositions de l'article L 2512-2 du code du travail, la Fédération CGT des cheminots vous dépose un préavis de grève du mardi 13 novembre 2018 à 06 heures au mardi 20 novembre 2018 à 08 heures.

Ce préavis, couvrant l'ensemble des cheminots du CVSI de la direction de la Sûreté et ceux appelés à les remplacer est motivé par les points suivants :

- Le contenu et la pertinence du projet CVSI (qu'elle soit d'ordre opérationnel ou financier) ;
- La souffrance au travail des agents des cellules vidéo et, en lien, les risques psychosociaux ;
- L'absence de mesures venant favoriser l'équilibre vie professionnelle / vie privée ;
- L'absence d'information des IRP entraînant aujourd'hui des procédures de délits d'entraves au fonctionnement des CHSCT des DZS IDF.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses.

Olivier Gendron
Secrétaire fédéral

